

Frais de Santé | Convention collective nationale des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires | Ensemble du personnel justifiant de 3 mois d'ancienneté continus

> ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Mail @

Date de création de l'entreprise

Nature de l'activité

Effectif concerné à la date d'effet de l'adhésion

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE :

Contrat d'assurance collective du régime frais de santé : CCN013100 / CCN013101

Nom du commercial :

Date effet de l'adhésion :

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHESION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.
- 4- Joignez la/les photocopie(s) de la carte nationale d'identité du(des) dirigeant(s) ou de la personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir.
- 5- Envoyez le tout à : Humanis
348 rue Puech Villa - BP 7209
34183 MONTPELLIER Cedex 04

> COTISATIONS (en % du PMSS)

Régime de Sécurité sociale	Régime Général	Régime local Alsace Moselle
Contrat d'assurance collective du régime Frais de santé CCN013100 (appel de cotisation auprès de l'entreprise)		
Famille *	2,40 %	1,51 %
<small>*Salarié de l'étude et ses ayants droits à l'exception du conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale</small>		
Extension facultative du conjoint non à charge Sécurité sociale CCN013101 (appel de cotisation auprès du salarié)		
Conjoint non à charge SS	1,79 %	1,14 %

> ADHESION ET ENGAGEMENT

L'employeur, ci-dessus nommé représenté par agissant en qualité de muni de tous les pouvoirs nécessaires⁽¹⁾ déclare adhérer au contrat d'assurance collective du régime frais de santé référencé ci-dessus, au profit de l'ensemble du personnel justifiant de trois mois d'ancienneté continus dans l'Etude, à Humanis Prévoyance, en vue d'appliquer les dispositions du régime de complémentaire santé prévu par l'Accord de Prévoyance du 26 février 2015 de la Convention collective nationale des Administrateurs judiciaires et Mandataires judiciaires.

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après acceptation par Humanis Prévoyance.

Les cotisations figurent sur le présent bulletin d'adhésion. L'employeur déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le bulletin d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG-CCN AMJ - santé- 2015 » où figurent les garanties) ainsi que la notice d'information « NI-CCN AMJ- santé- 2015 ».

Outre la couverture obligatoire des ayants droit, le contrat d'assurance collective du régime prévoit la possibilité d'étendre la couverture des garanties au conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale (cf Conditions Générales mentionnées ci-dessus)

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

Fait à le

L'entreprise

Signature et cachet de l'entreprise

Signature Humanis Prévoyance

Le Directeur